

¶ 161. II. UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE

F) *Femmes et hommes* — Nous affirmons, à l'instar des Saintes-Écritures, l'humanité commune de l'homme et de la femme qui ont tous deux la même valeur aux yeux de Dieu. Nous rejetons la notion erronée selon laquelle un sexe serait supérieur à l'autre, qu'un sexe doit lutter contre l'autre, et que l'un des sexes peut recevoir de l'amour, bénéficier de pouvoir et d'estime aux dépens de l'autre. Nous rejetons particulièrement l'idée que Dieu a créé des individus en tant que fragments incomplets qui ne peuvent être entiers que dans une union l'un avec l'autre. Nous exhortons les femmes et les hommes à partager le pouvoir et le contrôle, à apprendre à donner et recevoir librement, à être complets et à respecter la plénitude de l'autre. Nous recherchons pour chaque individu la possibilité et la liberté d'aimer et d'être aimé, de réclamer et d'obtenir justice et de pratiquer l'autodétermination de façon éthique. Selon nous, la diversité des sexes est un don de Dieu visant à augmenter la variété et la richesse des expériences humaines et des points de vue ; nous mettons en garde contre les attitudes et les traditions qui utiliseraient ce don précieux pour rendre l'un des sexes plus vulnérable que l'autre dans le cadre relationnel.

G) *La sexualité humaine* — Nous affirmons que la sexualité est un don précieux de Dieu à toutes les personnes. Nous appelons chacun à exercer une intendance responsable de ce don sacré.

Bien que toute personne, mariée ou non, soit un être sexué, les relations sexuelles sont affirmées par une alliance dans le cadre d'un mariage monogame et hétérosexuel.

Nous déplorons toute forme de commercialisation, d'abus ou d'exploitation du sexe. Nous demandons un respect rigoureux au niveau mondial des lois sur l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi qu'une protection adéquate, l'apport d'une direction et de conseils pour les enfants abusés. Toute personne, quel que soit son âge, son sexe, son état civil ou son orientation sexuelle a droit au respect de ses droits humains et civils, et a le droit d'être protégée contre la violence. L'Église doit soutenir la famille par la diffusion d'une éducation appropriée sur la sexualité aux enfants, aux jeunes et aux adultes.

Nous affirmons que toutes les personnes sont des individus dont la valeur est sacrée, créées par Dieu. Toutes les personnes ont besoin du ministère de l'Église dans leur lutte pour s'épanouir, et elles ont besoin du réconfort spirituel et affectif procuré par une amitié qui puisse concilier la relation avec Dieu, autrui et soi-même. L'Église méthodiste unie ne sanctionne pas la pratique de l'homosexualité et considère cette pratique incompatible avec l'enseignement chrétien. Nous affirmons que la grâce de Dieu est disponible pour tous. Nous cherchons à vivre ensemble dans une communauté chrétienne accueillante, clément et emplie d'amour les uns pour les autres, comme le Christ nous a aimés et acceptés. Nous implorons les familles et les paroisses de ne pas rejeter ou condamner leurs membres et amis lesbiennes et gay. Nous nous engageons à être en ministère pour et avec toutes les personnes.

H) *Violence et abus dans la famille* — Nous reconnaissons que la violence et les abus dans la famille — sous toutes les formes : verbale, psychologique, physique, sexuelle — portent préjudice à l'alliance de la communauté humaine. Nous encourageons l'Église à assurer un environnement sûr, à apporter des conseils et un soutien aux victimes, et à aider l'agresseur à comprendre les causes profondes de ses actions et les différentes formes de violence afin de corriger son comportement. Quelle que soit la cause des abus, la victime et l'agresseur ont besoin de l'amour de l'Église. Bien que nous déplorions les actions de l'agresseur, nous affirmons que cette personne a besoin de l'amour rédempteur de Dieu.

I) *Sérvices sexuels* — Les expressions sexuelles violentes, irrespectueuses ou abusives ne confirment pas la sexualité en tant que don de Dieu. Nous rejetons toutes les expressions sexuelles qui portent préjudice à l'humanité que Dieu nous a donnée, et nous n'affirmons que l'expression sexuelle qui met en valeur cette humanité. Nous estimons que les relations sexuelles où l'un des partenaires exploite, se montre abusif envers l'autre ou pratique l'infidélité, sont en dehors des paramètres des comportements chrétiens acceptables, et que ces comportements sont destructeurs pour l'individu, la famille ainsi que pour l'ordre social. Nous déplorons toute forme de commercialisation et d'exploitation du sexe ayant pour conséquence d'avilir et de dégrader la personne humaine. Perdre sa liberté et être vendu à des fins sexuelles est une forme d'esclavage ; nous dénonçons ce type de commerce et nous soutenons les personnes abusées ainsi que leur droit à la liberté.

Nous demandons un respect rigoureux des lois au niveau mondial interdisant l'exploitation sexuelle ou l'utilisation des enfants par des adultes, et nous encourageons les efforts visant à engager la responsabilité juridique et financière des coupables. Nous demandons l'établissement de services de protection adéquats, ainsi que l'apport d'une direction et de conseils pour les enfants maltraités.

J) *Harcèlement sexuel* — Nous considérons que la sexualité humaine est un don de Dieu. L'un des usages abusifs de ce précieux don de Dieu est le harcèlement sexuel. Nous définissons le harcèlement sexuel comme étant tout commentaire, avance ou demande à caractère sexuel, fait de façon importune, par expression verbale ou physique, étant raisonnablement perçu par le destinataire comme étant dévalorisant, intimidant ou coercitif. Le harcèlement sexuel doit être compris comme relevant d'une relation de pouvoir plutôt qu'une question d'ordre exclusivement sexuel. Le harcèlement sexuel comprend, sans s'y limiter, la création d'un environnement de travail hostile ou abusif découlant d'une discrimination fondée sur le sexe d'une personne. Contrairement à la communauté nourricière ou l'individu peut s'épanouir, le harcèlement sexuel crée des conditions inconvenantes, coercitives et abusives, dans toutes les couches de la société où il se produit. Le harcèlement sexuel sape l'objectif social d'égalité des chances et de climat mutuellement respectueux entre hommes et femmes. Une attention importune à caractère sexuel est répréhensible et discriminatoire. Le harcèlement sexuel entrave la mission morale de l'Église.

P) *Agression sexuelle* — Toute agression sexuelle est répréhensible. Nous affirmons le droit de toute personne de vivre à l'abri des agressions sexuelles ; nous encourageons les efforts des forces de l'ordre pour poursuivre en justice les auteurs de tels crimes, et nous condamnons le viol sous toutes ces formes. Peu importe où se trouve la personne, les vêtements qu'elle porte, qu'elle soit sous l'emprise de drogues ou d'alcool, qu'elle se soit comportée avec coquetterie, qu'elle soit de sexe féminin ou masculin, et peu importe les circonstances.

Q) *Pornographie* — Les Saintes-Écritures nous enseignent que l'être humain a été créé à l'image de Dieu, et que nous devons rendre compte à Dieu en ayant des relations justes. Les images sexuelles peuvent célébrer une sexualité humaine vertueuse par une représentation positive dans l'art, la littérature et la pédagogie. Nous déplorons toutefois les images qui dénaturent cet aspect vertueux et nuisent à des relations sexuelles saines.

Nous nous opposons à toute forme de pornographie, et nous considérons que son usage est une forme d'inconduite sexuelle constituant une faute grave. La pornographie s'entend de documents à caractère sexuel décrivant des actes de violence, d'abus, de coercition, de domination, d'humiliation, et de dénigrement à des fins d'excitation sexuelle. La pornographie constitue une exploitation sexuelle et revient à faire de la femme et de l'homme des objets. Tout document sexuellement explicite représentant des enfants est abominable, et les enfants en sont victimes. La pornographie peut détruire la vie privée, la vie professionnelle et détruire une relation.

Nous nous affligeons de la présence généralisée de la pornographie sur Internet, y compris parmi les chrétiens, et nous nous affligeons de son impact sur les jeunes et sur le mariage.

L'Église est appelée à transformer et guérir toutes les personnes qui subissent les effets nocifs de la pornographie. Les congrégations doivent envoyer un message clair d'opposition à la pornographie et d'engagement envers un environnement sain pour tous. Nous encourageons les stratégies visant à éradiquer la pornographie, à soutenir les victimes, et à assurer des conversations transparentes et ouvertes ainsi qu'une éducation sur la sexualité et l'éthique sexuelle. Nous estimons aussi qu'une personne peut être réinsérée et qu'elle doit avoir la possibilité de recevoir un traitement ; par conséquent, les paroisses devront rechercher des moyens d'apporter un soutien et des soins pour traiter les problèmes d'addiction. En outre, toutes les paroisses sont encouragées à examiner et mettre à jours leurs politiques relatives à la protection des enfants, de la jeunesse et des adultes afin de refléter la position de l'Église méthodiste unie, à savoir que l'usage de la pornographie est une forme d'inconduite sexuelle constituant une faute grave. En encourageant l'éducation, la prévention et le chemin du rétablissement pour toutes les personnes touchées par la pornographie, nous vivons notre compréhension wesleyenne de la grâce et de la guérison.

R) *Intimidation* — L'intimidation est un problème croissant dans certaines parties de la connexion.

C'est un facteur contributif au suicide et à la violence que l'on constate dans certaines cultures aujourd'hui. Nous affirmons le droit de toute personne, indépendamment de son sexe, son statut socio-économique, sa race, sa religion, son handicap, son âge, son apparence physique, son orientation sexuelle ou son identité de genre, d'être à l'abri de comportements agressifs importuns et de tactiques de contrôle nocives.

Nous sommes l'Église, et nous pouvons jouer un rôle central pour mettre fin à ce problème. Nous exhortons les paroisses à rechercher des occasions de formation pour répondre aux besoins des personnes qui ont subi des intimidations et aux besoins des auteurs d'intimidations. Nous demandons aussi aux églises d'apporter un soutien aux personnes en position d'autorité qui pourraient témoigner ou être appelées à intervenir en faveur des victimes d'intimidations. Les paroisses sont vivement encouragées à prendre contact avec les associations et établissements scolaires locaux dans le cadre de cet effort.

Nous encourageons les églises à adopter, dans leurs sphères d'influence, une politique de tolérance zéro envers l'intimidation, y compris la cyberintimidation ; à défendre les personnes qui subissent de l'intimidation ; et à assumer un rôle de leadership pour intervenir dans les écoles et dans la communauté en vue d'empêcher l'intimidation.